

Déposé sur le site le 22/10/2024



**DECISION**  
**N°226-24**

Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le 22/10/2024

ID : 066-200049211-20241022-D2024226-AU



Objet : COMMANDE SIGNALÉTIQUE PMCB DECHETTERIE

Le Président de la Communauté de Communes Conflent Canigó,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021 reçue en Sous-Préfecture le 16 novembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a donné, par délégation, pour la durée du mandat à son Président certaines attributions et notamment celle prévue à l'article L.5211-10 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.5211-10 et suivants ;

VU l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique ;

VU l'arrêté n°181-22 en date du 29 juin 2022 portant délégation de signature à Monsieur Jean MAURY, 6<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes Conflent Canigó, portant sur les attributions déléguées dans le cadre de l'article L. 5211-09 -3<sup>ème</sup> alinéa, L 5211-12 et R 5214-1 du C.G.C.T. ;

VU la proposition du 08/10/2024 reçue de ADHEPRINT pour la commande signalétique PMCB déchetterie ;

Considérant qu'il convient de réaliser la commande signalétique PMCB déchetterie ;

**DECIDE**

Article 1 : De confier la commande signalétique PMCB déchetterie à la société ADHEPRINT pour un montant de 16 200.00 € TTC.

La commande sera facturée selon les modalités indiquées sur le devis n° DV24000878.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget annexe ordures ménagères.

Article 3 : Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Madame la comptable Public Assignataire et aux intéressés.

Fait à Prades, le 10 octobre 2024.

Le Vice-Président,  
Jean MAURY.

Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le 22/10/2024

ID : 066-200049211-20241022-D2024226-AU

Reçu  
Lev2art

# ADHÉPRINT

LA SOLUTION GLOBALE A VOS IMPRESSIONS



Date : 08/10/2024

Devis N° DV24000878

## CC DU CONFLENT Canigó

Monsieur Nicolas Zocchetto

Hôtel de Ville

Route de RIA

66500 PRADES

N° Identifiant TVA : FR12200049211

Désignation	Quantité	P.U. HT	Montant HT	TVA
<b>SITE DE VINÇA</b> Impressions directe sur support panneaux Dibond 3mm avec replastification transparente polymère de protection  Modèle : CARTON 1 exemplaire Format : 3000mm x 1040mm total (en 2 parties 1500mm x 1040mm) Fixation sur grille visées autoforeuse.  Modèle : BOIS B CAGETTES / PALETTES 1 exemplaire Format : 3000mm x 885mm total (en 2 parties 1500mm x 1040mm) Fixation sur grille visées autoforeuse.  Modèle : ENCOMBRANTS 1 exemplaire Format : 3000mm x 885mm total (en 2 parties 1500mm x 1040mm) Fixation sur grille visées autoforeuse.  Modèle : METAL 1 exemplaire Format : 1250mm x 955mm total Fixation sur grille visées autoforeuse.  Modèle : MEUBLE / MOBILIER 1 exemplaire Format : 2540mm x 950mm total (en 2 parties si souci pour le transport) Fixation sur grille visées autoforeuse.  Modèle : BOIS MULTIREP 1 exemplaire Format : 2540mm x 950mm total (en 2 parties si souci pour le transport) Fixation sur grille visées autoforeuse.	1,00	3 170,00000	3 170,00	20,00

Adhéprint - ZAC de Lamirault, 17 Rue de Lamirault, 77090 Collégien

Tel : 01 60 35 11 24 - Fax : 01 60 35 11 20 - Internet : www.adheprint.fr - E-mail : adheprint@adheprint.fr

SARL au capital de 30490 € - N° Siret 419 765 813 000 29 APE 1812Z N° TVA INTRA Communautaire FR 92 419 765 813

Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le 22/10/2024

ID : 066-200049211-20241022-D2024226-AU



# ADHÉPRINT

LA SOLUTION GLOBALE A VOS IMPRESSIONS



Date : 08/10/2024

Devis N° DV24000878

## CC DU CONFLENT Canigó

Monsieur Nicolas Zocchetto

Hôtel de Ville

Route de RIA

66500 PRADES

N° Identifiant TVA : FR12200049211

Désignation	Quantité	P.U. HT	Montant HT	TVA
<b>SITE DE PRADES</b> Impressions directe sur support panneaux Dibond 3mm avec replastification transparente polymère de protection  Modèle : GRAVATS 1 exemplaire Format : 2500mm x 600mm total (en 2 parties si souci pour le transport) Fixation sur grille bas de quai béton  Modèle : GRAVATS 1 exemplaire Format : 1000mm x 1500mm total Fixation sur poteaux existants  Modèle : BOIS B CAGETTES / PALETTES 1 exemplaire Format : 665mm x 2050mm en 1 seul morceau Fixation sur poteaux existants  Modèle : METAL 1 exemplaire Format : 665mm x 2050mm en 1 seul morceau Fixation sur poteaux existants  Modèle : CARTONS 1 exemplaire Format : 665mm x 2050mm en 1 seul morceau Fixation sur poteaux existants  Modèle : ENCOMBRANTS 1 exemplaire Format : 665mm x 2050mm en 1 seul morceau Fixation sur poteaux existants  Modèle : ECO MOBILIER 1 exemplaire	1,00	6 930,00000	6 930,00	20,00



Adhéprint - ZAC de Lamirault, 17 Rue de Lamirault, 77090 Collégien

Tel : 01 60 35 11 24 - Fax : 01 60 35 11 20 - Internet : www.adheprint.fr - E-mail : adheprint@adheprint.fr

SARL au capital de 30490 € - N° Siret 419 765 813 000 29 APE 1812Z N° TVA INTRA Communautaire FR 92 419 765 813

Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le 22/10/2024

ID : 066-200049211-20241022-D2024226-AU



# ADHÉPRINT

LA SOLUTION GLOBALE A VOS IMPRESSIONS



Date : 08/10/2024

Devis N° DV24000878

CC DU CONFLENT Canigó

Monsieur Nicolas Zocchetto

Hôtel de Ville

Route de RIA

66500 PRADES

N° Identifiant TVA : FR12200049211

Désignation	Quantité	P.U. HT	Montant HT	TVA
Format : 665mm x 2050mm en 1 seul morceau Fixation sur poteaux existants  Modèle : BOIS REP MULTI MATERIAUX 1 exemplaire Format : 665mm x 2050mm en 1 seul morceau Fixation sur poteaux existants  Modèle : BOIS B CAGETTES / PALETTES 1 exemplaire Format : 5000mm x 600mm en 2 parties Fixation sur bas de quai en béton  Modèle : METAUX 1 exemplaire Format : 5000mm x 600mm en 2 parties Fixation sur bas de quai en béton  Modèle : CARTON 1 exemplaire Format : 5000mm x 600mm en 2 parties Fixation sur bas de quai en béton  Modèle : ENCOMBRANTS 1 exemplaire Format : 5000mm x 600mm en 2 parties Fixation sur bas de quai en béton  Modèle : ECO MOBILIER 1 exemplaire Format : 5000mm x 600mm en 2 parties Fixation sur bas de quai en béton  Modèle : BOIS MULTI REP 1 exemplaire Format : 5000mm x 600mm en 2 parties Fixation sur bas de quai en béton				

Adhéprint - ZAC de Lamirault, 17 Rue de Lamirault, 77090 Collégien

Tel : 01 60 35 11 24 - Fax : 01 60 35 11 20 - Internet : [www.adheprint.fr](http://www.adheprint.fr) - E-mail : [adheprint@adheprint.fr](mailto:adheprint@adheprint.fr)

SARL au capital de 30490 € - N° Siret 419 765 813 000 29 APE 1812Z N° TVA INTRA Communautaire FR 92 419 765 813



Date : 08/10/2024

Devis N° DV24000878

CC DU CONFLENT Canigó  
Monsieur Nicolas Zocchetto  
Hôtel de Ville  
Route de RIA  
66500 PRADES  
N° Identifiant TVA : FR12200049211

Désignation	Quantité	P.U. HT	Montant HT	TVA
<b>POSES PAR NOS SOINS</b>				
<b><u>SITE DE VERNET LES BAINS</u></b>				
Impressions directe sur support panneaux Dibond 3mm avec replastification transparente polymère de protection	1,00	3 400,00000	3 400,00	20,00
Modèle : GRAVATS 1 exemplaire Format : 665mm x 2050mm en 1 seul morceau Fixation sur poteaux existants				
Modèle : METAL 1 exemplaire Format : 665mm x 2050mm en 1 seul morceau Fixation sur poteaux existants				
Modèle : BOIS MULTIPLES 1 exemplaire Format : 665mm x 2050mm en 1 seul morceau Fixation sur poteaux existants				
Modèle : ENCOMBRANTS 1 exemplaire Format : 665mm x 2050mm en 1 seul morceau Fixation sur poteaux existants				
Modèle : ECO MOBILIER 1 exemplaire Format : 665mm x 2050mm en 1 seul morceau Fixation sur poteaux existants				
Modèle : BOIS B 1 exemplaire Format : 665mm x 2050mm en 1 seul morceau Fixation sur poteaux existants				



Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le 22/10/2024

ID : 066-200049211-20241022-D2024226-AU



# ADHÉPRINT

LA SOLUTION GLOBALE A VOS IMPRESSIONS



Date : 08/10/2024

Devis N° DV24000878

## CC DU CONFLENT Canigó


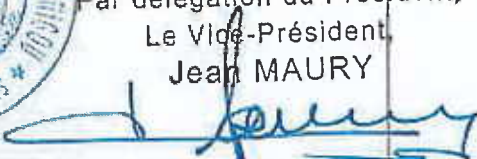
Monsieur Nicolas Zocchetto

Hôtel de Ville

Route de RIA

66500 PRADES

N° Identifiant TVA : FR12200049211

Désignation	Quantité	P.U. HT	Montant HT	TVA
Modèle : DECHETS VERTS 1 exemplaire Format : 665mm x 2050mm en 1 seul morceau Fixation sur poteaux existants				
Modèles pour garde-corps Format 1500mm x 850mm 7 exemplaires différents				
 Par délégation du Président, Le Vice-Président, Jean MAURY 				

Escompte pour règlement anticipé : 0%

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 1,5 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Décret 2009-138 du 9 février 2009).

Pour les professionnels, une indemnité minimum forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera exigible (Décret 2012-1115 du 9 octobre 2012).

Page 5 sur 6 TVA ACQUITTEE SUR LES ENCAISSEMENTS

Taux	Base HT	Montant TVA	MODALITES DE PAIEMENT	Total HT Net	13 500,00
20,00	13 500,00	2 700,00	VIREMENT à 30 jours	Total TVA	2 700,00
				NET A PAYER	16 200,00 €

### Domiliation Banques

STE GLE IBAN FR76 3000 3027 3500 0200 0684 901 BIC: SOGEFRPPXXX

CE IBAN FR76 1751 5900 0008 0096 7163 390 BIC: CEPAFRPP751

Adhéprint - ZAC de Lamirault, 17 Rue de Lamirault, 77090 Collégien

Tel : 01 60 35 11 24 - Fax : 01 60 35 11 20 - Internet : [www.adheprint.fr](http://www.adheprint.fr) - E-mail : [adheprint@adheprint.fr](mailto:adheprint@adheprint.fr)

SARL au capital de 30490 € - N° Siret 419 765 813 000 29 APE 1812Z N° TVA INTRA Communautaire FR 92 419 765 813



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### Article 1 - GENERALITES

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de régir les relations contractuelles entre la société ADHEPRINT dont le siège social est fixé à Collégien, 17 rue de Lamirault, SARL, au capital de 30 490 €, RCS de Collégien et ses clients, dans le cadre de son activité professionnelle.

### Article 2 - OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de marchandises implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, sauf négociation de conditions particulières par notre société.

### Article 3 - COMMANDES

**3.1 - Prise de commande**  
Les commandes ne sont définitives que lorsqu'elles ont été confirmées par la signature du bon de commande par le représentant légal du Client ou toute personne dûment mandatée à cet effet et (éventuellement) après versement d'un acompte.

### 3.2 - Modification de la commande

Les termes des commandes transmises à notre société sont irrévocables pour le Client, sauf acceptation écrite de notre part. Dans cette hypothèse, notre société ne sera pas tenue des délais initialement convenus.

**3.3 - Refus de commande**  
Dans le cas où un client passe une commande à notre société, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), notre société pourra refuser d'honorer la commande, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

### Article 4 - LIVRAISON

**4.1 - Délais**  
Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif ; ceux-ci dépendent notamment de la disponibilité des marchandises et de l'ordre d'arrivée des commandes.

Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation de la commande.

En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si le client est à jour de ses obligations à l'égard de notre société, quelle qu'en soit la cause, et sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité.

**4.2 - Modalités**  
La livraison est effectuée, soit par la remise directe du produit au client, soit par simple envoi à un expéditeur ou un transporteur dans nos locaux.

**4.3 - Risques**  
Les marchandises sont livrées à l'adresse indiquée par le client. Les risques de perte ou de détérioration des marchandises sont à la charge du client à partir de la date de livraison effective à la sortie de nos locaux.

Il est précisé que les marchandises livrées sont livrées sans garantie de conformité, sauf mention contraire sur le bon de commande. Les marchandises livrées sont livrées sans garantie de conformité, sauf mention contraire sur le bon de commande.

**4.4 - Réception**  
Les réclamations sur la non-conformité des marchandises livrées aux marchandises commandées doivent être formulées, par lettre recommandée avec accusé de réception ou lettre remise en main propre contre décharge, dans les huit jours de la livraison des produits. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée, quel que soit le manquement du vendeur. L'acheteur devra s'acquitter du paiement de l'intégralité du prix.

### Article 5 - RETOUR

Tout retour de marchandises doit faire l'objet d'un accord écrit entre notre société et le client. Toute marchandise retournée sans cet accord sera tenue à la disposition du client et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un avoir.

Les frais et les risques du retour sont toujours à la charge du client.

Toute reprise acceptée entraînera, après vérification des produits retournés au choix de notre société, soit :  
> l'établissement d'un avoir au profit du client ou  
> le remplacement des marchandises.

### Article 6 - TARIF - PRIX

Tout devis préalablement établi sera valable pour une durée de deux mois.

Nos marchandises sont fournies au prix en vigueur au moment de la passation de la commande.

Les prix s'entendent nets, départ, hors taxes sur la base des tarifs en vigueur.

Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application de la législation française ou celle d'un pays importateur ou d'un pays de transit et toutes modifications de ceux-ci entre la date de la commande et celle de la facture sont à la charge de l'acquéreur.

Les frais de port sont toujours à la charge de l'acheteur, sauf accord écrit du fournisseur.

### Article 7 - FACTURATION

Tout achat de marchandises fera l'objet d'une facturation et sera délivrée dès la réalisation de la vente, conformément aux dispositions de l'article L.441-3 du Code de commerce.

### Article 8 - PAIEMENT

**8.1 - Délai**  
Les parties conviennent des délais de paiement de la facture, à compter de la date de livraison de la facture.

Le délai court à compter de la date d'émission de la facture sauf pour les livraisons dans les départements et collectivités d'outre-mer pour lesquels est retenue la date de réceptions des marchandises.

**8.2 - Modalités**  
Les règlements seront effectués par traite signée et acceptée ou par billet à ordre.

Le règlement par chèque est possible sous réserve de la fourniture d'un mandat de paiement.

Les règlements par carte bancaire sont effectués par nos services clients.

Les règlements par mandat de paiement sont effectués par nos services clients.

Les règlements par mandat de paiement sont effectués par nos services clients.

**9.3 - Retard de paiement.**  
Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement, par le client, de pénalités fixées à trois fois le taux d'intérêt légal. En application de l'article L.441-6 du Code de commerce, ces pénalités sont exigibles de plein droit sur simple demande de notre société.

En outre, notre société se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution, sous astreinte par jour de retard.

### Article 9 - RESERVE DE PROPRIETE

Notre société se réserve la propriété des marchandises vendues jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et en intérêts. A défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, notre société pourra reprendre les marchandises, la vente sera résolue de plein droit si bon semble à notre société et les acomptes déjà versés nous resteront acquis en contrepartie de la jouissance des marchandises dont aura bénéficié le client.

### Article 10 - FORCE MAJEURE

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de notre société.

Est un cas de force majeure, tout événement indépendant de la volonté de notre société et faisant obstacle à son fonctionnement normal au stade de la fabrication ou de l'expédition des marchandises.

Constituent notamment des cas de force majeure, les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche de notre société ou celle de l'un de nos fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs ainsi que l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées.

Dans de telles circonstances, notre société préviendra le client, par écrit, dans les 24 heures de la date de survenance des événements, le contrat liant notre société et le client étant suspendu de plein droit, sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement.

Si l'événement venait à durer plus de 30 jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat de vente conclu par notre société et le client pourra être résilié par la partie la plus diligente sans qu'aucune des parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

Cette résiliation prendra effet à la date de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ladite vente.

### Article 11 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de litige entre les parties, les relations de droit commercial sont régies par les dispositions de la loi relative au droit de la consommation, et les relations de droit civil par celles relatives à l'interprétation des conditions générales de vente, sans que soit compétent le tribunal de commerce de Paris.

### Article 12 - DROIT APPLICABLE

Toutes les relations de droit commercial sont régies par les dispositions de la loi relative au droit de la consommation, et les relations de droit civil par celles relatives à l'interprétation des conditions générales de vente, sans que soit compétent le tribunal de commerce de Paris.